



GUERN ACTUS

N° 045

Mars 2017

Mairie de GUERN – 4 Rue de la Vallée – 56310 GUERN

Téléphone : 02 97 27 70 08 ou 09 60 37 77 49 – Fax : 02 97 27 70 26

Site Internet : <http://guern.free.fr/> - Adresse courriel : guern@orange.fr

ÉDITORIAL

Dans ce Guern Actus de mars, comme chaque année, vous trouverez un extrait des comptes financiers de l'exercice passé et les perspectives de 2017. La réussite passe par l'exécution du programme de la construction de l'ensemble accueil de loisirs, médiathèque et restaurant scolaire. Le permis de construire est attendu pour les prochains jours après quelques ajustements. L'étude du réseau de chaleur entre dans sa phase décisive avec le rendu économique de l'opération. Un repositionnement de la chaufferie s'avère nécessaire afin de réduire le coût et améliorer la rentabilité de l'opération. C'est une exigence de nos financeurs (ADEME). Le programme du réseau d'assainissement du village de Quelven est également en phase d'étude physique sur le terrain. La solution technique retenue pour la station d'épuration déterminera son positionnement et conditionnera l'achat du foncier nécessaire. Notre action complémentaire sera à nouveau orientée vers l'entretien routier même si le niveau d'investissement sera moindre (43 000 euros). Les secteurs de Kerroch, Niziau et Kerhenry, seront concernés. Avec un partenariat conclu avec le collège Charles Langlais à Pontivy, un programme d'équipement numérique sera spécifiquement conduit en cours d'année 2017 pour doter les enfants guernates de tablettes préparant ainsi une transition plus simple vers le secondaire. L'opération de recensement de la population vient d'être bouclée après un travail de plusieurs semaines. Merci aux agents recenseurs, à leurs élus référents et à la Directrice des Services. Sans avoir de résultats officiels, les tendances qui s'en dégagent, confirment la baisse sensible de la population communale. Le nombre de logements vacants est important. Il faudra néanmoins attendre plusieurs mois pour disposer des chiffres validés par l'INSEE.

PROGRAMMATION ÉVÉNEMENTIELLE

MARS :

Dimanche 20 – Fest Dé du Club des retraités

AVRIL :

Samedi 15 (soir), dimanche 16 (midi) : Moules frites au Vallon de Kerlenn (sur réservation).

ÉLECTIONS

En 2017, 2 échéances électorales sont prévues :

- Élections présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017. (Scrutin ouvert jusqu'à 19H)
- Élections législatives : 11 et 18 juin 2017.

Le scrutin sera ouvert de 8H00 à 18H00.

- Pour participer au scrutin, chaque électeur devra être obligatoirement muni d'une pièce d'identité.

Etablissement des procurations :

- Décret n°2013-1187 du 18 décembre 2013 : Possibilité de télécharger l'imprimé de demande de vote par procuration et de se rendre à la gendarmerie après l'avoir complété. Envoi des procurations sous enveloppe par la gendarmerie.

HORAIRES MAIRIE

A compter du **1 mars 2017**, les horaires d'ouverture au public de la mairie sont modifiées.

Nouveaux horaires :

Lundi	8H30-12H	Fermé
Mardi	8H30-12H	13H30-17H30
Mercredi	8H30-12H	13H30-17H30
Judi	Fermé	13H30-17H30
Vendredi	8H30-12H	13H30-17H00

OUVERTURE DE LA PÊCHE

La saison de pêche sera ouverte :

- pour les cours d'eau de 1^{ère} catégorie : du 11 mars à 8H au 17 septembre 2017 inclus.
- pour les cours d'eau de 2^{ème} catégorie la pêche est autorisée toute l'année.

CARTE D'IDENTITÉ

Les demandes de carte d'identité et passeport sont désormais à déposer à :

- Mairie de Pontivy : 8 rue François Mitterrand du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H30 (vendredi 17H) sur RDV au 02 97 25 81 20.

- Mairie de Guémené sur Scorff : place du château du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H. La pré-demande peut s'effectuer sur le site www.ants.gouv.fr.

Pour plus d'info contacter la Mairie : 02 97 27 70 08.

AUTORISATION DE SORTIE DU

TERRITOIRE POUR LES MINEURS

L'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie **depuis le 15 janvier 2017**.

L'autorisation de sortie du territoire (AST) prend la forme d'un formulaire à télécharger sur le site www.service-public.fr (CERFA n°15646*01), à remplir puis imprimer.

Votre enfant devra l'avoir avec lui ainsi que sa pièce d'identité ou passeport et la photocopie du titre d'identité du parent signataire du formulaire.

Vous n'avez pas à fournir ces documents à qui que ce soit avant.

L'imprimé CERFA en version originale est l'unique document reconnu (pas de photocopie). Aucune autorisation sans l'imprimé CERFA ne sera délivrée.

LES ENCOMBRANTS

L'enlèvement des encombrants (ferrailles, matériels électroménagers & agricoles, épaves automobiles) est programmé.

Inscriptions en mairie au 02 97 27 70 08 pour le 31 Mars 2017, dernier délai.

MÉDIATHÈQUE

La médiathèque accueillera les manifestations suivantes, ouvertes à tous :

- Du 28 février au 25 mars 2017 : Exposition «Les cinq sens», thème d'étude de l'école des Korrigans pour la rando des mômes 2017.

AMICALE LAÏQUE

Samedi 18 mars : Bouillie de millet à la cantine municipale.

MEDECIN

Il est désormais possible de prendre un rendez-vous chez le Docteur DIMA, soit au cabinet de Guern soit à Malguénac, par internet en se connectant au site :

<https://www.doctolib.fr/>

Un rappel par SMS est expédié la veille du RDV.

CANDIDATURE GUIDE ART DANS

LES CHAPELLES

Le dépôt de candidature pour le poste de guide dans le cadre de la 26^{ème} édition de l'art dans les chapelles, se déroulant en juillet et août ainsi que les 3 premières de septembre, est ouvert.

Les CV et lettres de motivation doivent être adressés à la mairie avant le **15 avril 2017**. Veuillez-vous adresser en mairie pour toutes demandes.

Mairie de Guern - 4 rue de la vallée 56310 GUERN - 02 97 27 70 08 / guern@orange.fr

FOYER DES RETRAITÉS

- Jeudi 27 avril : Repas dansant et chantant à la salle polyvalente.

- Dimanche 30 Avril : Bal Fest Dé à la salle polyvalente.

- Les premiers jeudis du mois : Goûter, Belote et Marche à la salle des associations à partir de 14H30.

Une sortie en journée est prévue dans la première quinzaine de mai.

RANDONNEURS DES AJONCS

- **1^{er} mai** : Rando des Ajoncs - Départ libre de 7H00 à 12H00 de la Salle Multifonction de Malguénac. Repas : Rougail Poulet sur place ou à emporter (sur réservation) à partir de 12H30

- **8 Mai** : Sortie du Club aux 7 Îles

Rappel : Les marches continuent tous les mardis après-midi, les samedis après-midi tous les quinze jours. Tous les dimanches RDV à l'église de Guern à 9H.

SAPEURS-POMPIERS

L'amicale des Sapeurs-Pompiers tient à remercier les commerçants de Guern, les guernates et les communes voisines pour leur mobilisation lors du bœuf Bourguignon organisé pour le Téléthon 2016. Cette mobilisation de tous a permis de reverser 1273€ au Téléthon ! Merci encore.

VALLON DE KERLENN

Pour 2017, le Vallon de Kerlenn vous accueillera pour sa 5^{ème} saison. Location de salle (avec possibilité de chalets) à partir du mois de mars, Devis personnalisé. A partir de mi-avril, location de chalets et camping ouverts, restauration sur réservation, bar les week-ends.

Françoise et Didier au 06 62 22 10 36
contact@vallondekerlenn.fr

SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

La Sécurité Civile en France repose beaucoup sur l'action des sapeurs-pompiers. Militaires, professionnels ou volontaires, ces derniers représentent la majorité des effectifs (environ 200 000 sur le territoire français). Pour le Morbihan, les sapeurs-pompiers volontaires sont au nombre de 2 611 pour 353 sapeurs-pompiers professionnels. L'importance de cet effectif permet d'assurer une distribution des secours la plus appropriée qui soit sur l'ensemble du territoire. Pour pérenniser les centres de secours, et plus particulièrement celui de votre commune, il est fait appel aux personnes volontaires pour s'engager au service de la population.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan (SDIS) et la Mairie de Guern vous invitent à rejoindre les rangs des sapeurs-pompiers volontaires de Guern. Le sapeur-pompier n'est pas un bénévole au sens strict du terme puisque des indemnités horaires viennent compenser vos temps de formation ou passés en interventions. Il n'y a pas de profil type pour devenir sapeur-pompier volontaire. Chacun d'entre vous, femme ou homme, peut assurer ces missions qui sont en majorité des opérations de secours à personnes. Le centre de secours de Guern invite des personnes susceptibles à rejoindre son effectif pour renforcer et pérenniser de ses missions.

“Un engagement important, au service des autres.”

RENSEIGNEMENTS :

- Centre de Guern : Le Bozec Didier
Rue de la Fontaine-56310 GUERN
- Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours. 40 rue Jean JAURES-PIBS-CP 62 - 56038 - Vannes Cedex- www.sdis56.fr
- Service du développement du volontariat : Chantal CHASSAGNE- 02 97 54 56 25 - cchassagne@sdis56.fr

ASSURANCE MALADIE

Si vous êtes confronté à une situation financière difficile liée à des dépenses de santé (exemple : dentaire, optique, appareillage...), la Caisse d'Assurance Maladie peut vous accorder une aide financière en complément des prestations habituellement versées. Ces aides sont attribuées sur critères de ressources, de composition du foyer et d'avis du service médical selon la demande.

Plus de renseignements sur ameli.fr.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Suite à plusieurs plaintes de riverains, nous rappelons aux automobilistes que dans les lieux-dits (regroupements d'habitation) la vitesse de circulation doit être réduite, pour prévenir un éventuel danger, d'autant plus que les riverains n'ont pas toujours une bonne visibilité pour sortir de chez eux, notamment à St Yves et la Croix Marguerite.

A compter du 22 mars 2017, **le port du casque à vélo sera obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans** aussi bien au guidon de leur vélo qu'en tant que passagers. Les chocs à la tête chez les jeunes enfants peuvent causer des traumatismes plus graves que chez les adultes ou adolescents. Le casque diminue le risque de blessure sérieuse à la tête de 70%, le risque de blessure mineure de 31% et le risque de blessure au visage de 28%. Le port du casque diminue drastiquement le risque de perte de connaissance : à plus de 10 km/h, il passe de 98% dans le cas d'une tête non casquée à 0.1% pour une tête casquée. Si un adulte transporte à vélo un enfant passager non casqué ou accompagne un groupe d'enfants non protégés, il risque une amende de 90€.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Les démarches administratives en ligne étant de plus en plus nombreuses, de nombreux sites jouent la carte de « site officiel » afin de faire payer à l'internaute des démarches que celui-ci peut effectuer gratuitement en utilisant le site officiel de la démarche : **service-public**

Liste des démarches administratives **gratuites** :

- **Immatriculation** : édition d'un certificat de situation administrative, pré-demande de changement de titulaire, changement d'adresse sur le certificat d'immatriculation, demande de certificat d'immatriculation, déclaration de perte ou vol du Certificat d'Immatriculation.
- **Passeport** : demande d'un acte de naissance, pré-demande d'un passeport en ligne, demande de passeport, l'achat d'un timbre fiscal.
- **Permis de Conduire** : demande de télépoints, solde des points via France Connect, pré-demande de permis de conduire, résultat des examens du permis de conduire.

Si vous détectez un site frauduleux, signalez-le via le site de la DGCCRF :

www.internet-signalement.gouv.fr

CARTE GRISE : NOUVEAU

Le garage Ezannic propose désormais son service pour effectuer les changements de vos cartes grises. Contact : 5 rue de la mairie-56310 MELRAND 02 97 39 54 62

VOLS

Des vols de jardinières ont été constatés courant de l'année 2016. Nous rappelons que le vol de bien public est un délit.

DECHÈTERIE

Le 6 février, la déchèterie de Kerponner a ouvert ses portes. Elle est accessible à tous les habitants de Pontivy Communauté. Elle contribuera à désengorger celle de Signan à Pontivy. D'une capacité d'accueil de 75 000 usagers par an, son dimensionnement d'1,5 hectare, a permis la création de nouvelles filières : le bois non traité et les branchages sont triés à part dans un objectif de valorisation au sein des chaufferies. Des points d'apport pour le polystyrène, le mobilier et une recyclerie seront mis en place au cours du 1^{er} semestre 2017. Le nouvel équipement se caractérise par douze quais d'apport, des espaces différenciés pour les gravats, produits toxiques, déchets électroniques, déchets des patients en automédication (DASRI) et des plateformes de dépôt pour les déchets verts et gravats. L'augmentation toute l'année du nombre d'heures d'ouverture à Kerponner impacte l'organisation de l'ensemble des déchèteries du territoire ; une nouvelle grille horaires est en vigueur depuis le 1^{er} février. Ces horaires sont consultables sur www.pontivy-communaute.bzh. De par sa proximité avec Kerponner, la déchèterie de Neulliac a été fermée début février.

Nouveaux horaires :

Pontivy Signan :

Hiver : Lundi et samedi : 9H30-12H/14H -17H,
Mercredi : 14H -17H

Été : Lundi 9H30-12H/14H-18H, mercredi 14H-18H,
samedi 9H-12H/14H-18H

Kerponner :

Hiver : lundi au samedi 9H-12H/14H-17H

Été : lundi au samedi 9H -12H30/14H-18H

Horaires d'hiver : du 1^{er} octobre au 30 avril,

Horaires d'été : du 1^{er} mai au 30 septembre,

Toutes les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés, Tél (gratuit, du lundi au vendredi) : 0 800 21 21 06.

RETRITEX-EMMAÛS

Depuis le 1^{er} Janvier 2016, 3 tonnes de textile ont été collectées sur la commune de Guern soit 2.1 kg/ habitant. La collecte de textiles constitue une solution adaptée et gratuite pour la collectivité. Elle permet aussi la création d'emplois durables dans les territoires et apporte une réponse concrète aux grands enjeux environnementaux.

ASSOCIATION SEMEURS DE

BONHEUR

L'association a germé fin 2016 et a pris forme début 2017. Semeurs de Bonheur a pour but de promouvoir la permaculture et de créer du lien social. Elle se fonde sur 3 axes essentiels à la vie :

- prendre soin de la Nature
- prendre soin de l'Homme
- partager équitablement les ressources

A compter de juillet 2017, découvrez un jardin pédagogique et expérimental à Guern au N°4 Parc Cascaïn. Visites le samedi et le dimanche de 10H à 12H.

Découvrez les ateliers proposés sur Facebook : Semeurs de Bonheur. En quête de cohérence, de partage de joie et de bonheur nous vous proposons de semer ensemble !
Semeursdebonheur@gmail.com

TRANSPORTS SCOLAIRES OUVERTS À

TOUS

Tous les usagers, non scolaires, peuvent utiliser les services de transports scolaires dans la limite des places disponibles. Avec une arrivée à 7H45 à Pontivy et deux départs à 17H et 17H45 (12H15, le mercredi), ce service peut faciliter vos déplacements de votre domicile vers Pontivy. Les plans et horaires des circuits sont disponibles sur le site internet de Pontivy Communauté rubrique transports.

Tarifs : ticket unité -2€- ticket 10 voyages -15€-
Abonnement mensuel -32€- Abonnement annuel -320€-

Les titres de transports sont à retirer uniquement au siège de Pontivy Communauté (1 Place Ernest Jan à Pontivy). Il est conseillé de contacter le service transport avant de se déplacer pour s'assurer de l'état des places disponibles : transports.scolaires@pontivy-communaute.bzh

LA POSTE DE GUERN

La Poste (tél. : 02 97 27 71 30) est ouverte du mardi au vendredi de 9H15 à 12H, ainsi que les samedis suivants :

- Samedi 4 et 18 mars.
- Samedi 1, 15 et 29 avril.

PROCHAINES PUBLICATIONS

Guern Actus n° 046 : MAI 2017.

Directeur de la publication : Joseph Le Bouëdec – Maire –
Mairie de GUERN – 4 Rue de la Vallée – 56310 GUERN
– Téléphone : 02 97 27 70 08 – courriel : guern@orange.fr